

**DECISION SUR L'INVESTISSEMENT pour TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX RUE LOUIS COCHET**

Monsieur le Maire informe que la commission travaux a reçu M. DIDUCH, responsable du bureau d'étude de la Communauté d'Agglo, pour l'étude et le suivi des travaux d'effacement de réseaux. Des subventions pourraient être obtenues à hauteur de 20 % environ.

Une mise aux normes totale des trottoirs de la rue coûterait 240 000 € par côté mais n'est pas obligatoire ; il est cependant nécessaire de réaliser quelques aménagements. Le Maire rappelle que la Communauté d'Agglo nous octroie un fonds de concours à hauteur de 50 % du solde de la facture.

Le Maire expose que le coût total des travaux s'élèverait à :

- 83 000 € hors taxes pour la réfection des trottoirs sur un côté
- 103 000 € hors taxes pour les deux côtés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager pour la réalisation de l'effacement de réseaux des deux côtés de la rue Louis Cochet.

**BUREAUX D'ETUDES POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des bureaux d'études et informe l'assemblée des tarifs de chacun :

- Berest : 5.5 %
- Communauté d'Agglomération de Châlons : 5 %
- Atech : 3.7 %

La décision sera prise lors d'une prochaine séance.

**INDEMNITE DU TRESORIER**

Madame Caroline GUINOT, Trésorier Municipal, continue d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable suite au transfert de la commune vers le Centre des Finances de Châlons-en-Champagne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De solliciter le concours de Madame Caroline GUINOT, comptable de la commune, pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- De lui accorder à ce titre une indemnité annuelle de conseil égale à 100 % du montant maximum, calculée en fonction de la moyenne sur les 3 derniers exercices des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement et ce, à compter du présent exercice,
- Qu'en l'absence de délibération modificative, cette indemnité personnelle lui est acquise pour toute la durée du mandat,
- D'inscrire annuellement les crédits nécessaires au compte 6225 du budget.

## **PREVISIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal envisage d'inscrire au **budget 2018 comme travaux** d'investissement :

- Le solde des travaux de l'église
- L'aménagement du chemin de Bouy (après accord définitif de la Carte Communale)
- L'effacement de réseaux rue Louis Cochet

## **CARTE COMMUNALE**

Le Maire informe l'assemblée que la Chambre d'Agriculture valide le dossier de la commune.

Mais la Région a demandé une étude environnementale complémentaire, que nous avons contestée conjointement avec le bureau d'études.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire informe l'assemblée que l'Etat recommande l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde permettant de réagir rapidement en cas de gros sinistre.

## **PREVISIONS D'ANIMATIONS**

Le Maire propose de changer le concept de Musique en Mourmelonnie et de faire une animation pour animer le village. Il demande aux conseillers d'y réfléchir. Une réunion aura lieu le mercredi 14 mars à 18h.